

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	38 561 m ²
Surface de plancher	49 000 m ² maximum
Nombre de bâtiments	10 + 1 bâtiment conservé
Nombre d'étages maximum	R+7
Nombre de places de stationnements	environ 840 en sous-sols+50 ext.
Nombre de niveaux de sous-sols	2 niveaux de sous-sols
Surface des espaces verts	environ 14000 m ² 37% de la parcelle

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 6 ' 57 " E Lat. 45 ° 54 ' 12 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat 2019–2023 approuvé le 18 septembre 2019 (concerne ici l'A41 N qui traverse le territoire communal à l'Ouest). PPBE du réseau routier départemental 2ème échéance (2016-2020) concernant la RD 1501. La 3ème échéance du PPBE est en cours d'étude. Le PPBE de la commune d'Annecy arrêté en mars 2021 concerne l'avenue des Hirondelles en bordure du projet, l'avenue de Chevène, la rue de l'industrie ainsi que l'avenue du Rhône à proximité du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1- Le site fera l'objet de travaux de démolition/dépollution préalablement à la construction des bâtiments de logements. Les matériaux pollués seront envoyés en décharges classées. 2-Les terrassements réalisés pour les niveaux de sous-sols vont générer des extractions et mises en décharge de matériaux. Compte tenu des niveaux de pollution identifiés et traités dans le plan de gestion les déblais seront orientés vers les décharges classées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé en milieu urbain et quasi-entièrement imperméabilisé (cf annexe 14). Un inventaire écologique a été réalisé en 2019 (cf annexe 15), mettant en évidence des enjeux faibles exceptée la présence de chiroptères ; trois études ont été menées (cf annexes 16-17-18) afin d'en tenir compte dans notre projet (identification, protection, habitat). Les aménagements paysagers prévus dans le cadre du projet permettront par ailleurs de créer une diversité inexistante actuellement sur le site compte tenu de son artificialisation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est situé en quasi-totalité dans la bande sonore des 100 mètres de l'avenue des Hirondelles classée en voie bruyante de catégorie 3. En phase « chantier » une élévation des niveaux sonores est attendue, comme pour tous les travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et notamment aux riverains (charte chantier faibles nuisances). En phase de "fonctionnement" du projet, les niveaux sonores attendus (habitat) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores pour les riverains du site, lesquels sont déjà impactés par la situation actuelle en périphérie du site (cf PPBE Annecy). Les niveaux d'isolation des façades tiendront compte des contraintes d'isolation acoustiques imposées par le classement sonore (cf annexe 21)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de fonctionnement, il n'est prévu que l'éclairage nécessaire à la bonne circulation des personnes (éclairage fonctionnel accès, balisage des circulations piétonnes, éclairage des rues). La gestion de l'éclairage des circulations des parties communes intérieures sera assurée par des détecteurs de présence. Compte tenu de la présence de chiroptères nous privilégierons les longueurs d'onde limitées, les lumières de teinte plutôt jaunes et il n'y aura pas d'éclairage dirigé vers le ciel ou de mise en valeur des espaces verts (cf annexe 18 page 13).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de fonctionnement aucun rejet ne sera effectué directement dans le milieu naturel. Les eaux de ruissellement seront collectées avant rejet au réseau d'eaux pluviales de la commune d'Annecy après régulation, et avec un débit de fuite limité conformément aux prescriptions du schéma d'assainissement du Grand Annecy adopté le 17/12/20. Les pluies courantes seront récoltées dans des noues le long des voiries et sous une partie des espaces verts ; les pluies moyennes à fortes seront récoltées dans les buses sous voiries et une partie des espaces verts. La rétention des eaux s'effectuera au niveau des toitures terrasses des bâtiments et en partie dans une buse enterrée sous voirie. La gestion des eaux pluviales est également abordée dans le plan de gestion déposé à la DREAL.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés suivant la charte chantier faibles nuisances. La production de déchets non dangereux en phase exploitation correspond classiquement à celle des logements. La collecte des déchets a été étudiée avec les services du Grand Annecy. Les déchets seront régulièrement collectés via les filières existantes sur le territoire. Des points de collecte par bac situés en rez-de-chaussée et sous-sols sont prévus. Des bacs de compostage seront installés sur le site. Des bacs de tri seront mis à disposition des habitants.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de présomption archéologique. Le travail des architectes et paysagiste dans le respect des règles d'urbanisme garantit la bonne intégration du projet sur le territoire. La création de la "place jardin" (cf annexe 12) d'une surface d'environ 7000m2, largement paysagée et ouverte au public ainsi que d'une allée entièrement piétonne et de coeurs d'îlots paysagés, apportera une vraie qualité de vie aux habitants et riverains. La limitation du stationnement en surface permet de renforcer l'intégration de l'opération dans son environnement. Le bâtiment T, "Chalet des tours", sera par ailleurs conservé et réhabilité (cf annexe 4 et 9).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous estimons que le projet de renouvellement urbain du site NTN-SNR à Annecy ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact. En effet, les principaux enjeux se concentrent sur la problématique de pollution des sols qui est traitée avec la cessation partielle d'activités de NTN-SNR, le plan de gestion élaboré et l'EQRS pour s'assurer de la compatibilité du site avec l'usage futur envisagé. Des études spécifiques ont été menées en ce qui concerne les risques pyrotechniques, les contraintes d'exploitation du site encore en activité, les enjeux écologiques, les trafics, ...pour leur prise en compte. De plus, le projet, localisé en milieu urbain proche du centre-ville et du pôle d'échange multimodal, classé en zone d'habitat collectif Ub au PLU d'Annecy ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, a été établi en concertation avec la ville d'Annecy et dans le respect de l'OAP n°8 définie sur le secteur. Il permettra une requalification-désimperméabilisation du site, pour accueillir un programme de logements avec une mixité sociale sans consommation de terres naturelles ou agricoles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. zzzz,jk,

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

